

Monsieur Marc SAINTOT
Maire
Mairie de Brie
80200 BRIE

Le Président

Affaire suivie par :
Esther LIPINSKI, Architecte Conseiller

Amiens, le 31 août 2020

N/Réf. : GV/EC/36/2020

Objet : église Saint Géry

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver ci-joint le compte-rendu de visite réalisé par le CAUE de la Somme, suite à votre demande. Je vous en souhaite bonne réception.

Ce compte-rendu présente le site concerné et émet des recommandations pour la restauration de l'église Saint Géry. J'espère que ce document vous conforte dans votre choix de réaliser ce projet.

L'équipe du CAUE de la Somme reste naturellement à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les plus cordiales.

Hubert de Jenlis

PJ : 1 compte-rendu de visite

Copies pour information :

- Mme Sabrina GENOIS Directrice de l'Attractivité et du Développement des Territoires, Conseil Départemental de la Somme
- Mme Corinne VASSALLI, Directrice-Adjointe de l'Attractivité et du Développement des Territoires, Conseil Départemental de la Somme
- M. Stéphane DEMILLY, Député
- M. Eric FRANCOIS, Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme
- Mme Séverine MORDACQ, Conseillère Départementale, M. Philippe VARLET, Conseiller Départemental, Canton de Péronne
- Monsieur le Président de l'Association des Maires de la Somme
- M. Jérôme BIGNON, Sénateur de la Somme
- M. Daniel DUBOIS, Sénateur de la Somme
- M. Christian MANABLE, Sénateur de la Somme



1



2

Compte-rendu de visite

Commune de Brie

Eglise Saint-Géry

Conseil CAUE : Esther LIPINSKI, Architecte Conseiller

Contact : M. Marc SAINTOT, Maire

Demande : 10/08/2020 - RV : 17/08/2020

Compte-rendu de visite n° 08/2020-30404 - **Date** : 31/08/2020

Canton : Péronne

EPCI : Communauté de Communes de la Haute Somme

Nombre d'habitants : 340

Document d'urbanisme : PLUi en cours

1 La demande de la commune

Monsieur le Maire a sollicité le CAUE afin d'obtenir un avis sur son église, fortement dégradée.

C'est pourquoi il désire tout d'abord être assuré de pouvoir accueillir les pratiquants en toute sécurité.

Conscient de l'ampleur des travaux à entreprendre, il aimerait également avoir un avis technique, afin de pouvoir envisager de les programmer en plusieurs étapes.

Lors de la visite effectuée avec Monsieur le Maire, Madame Rutar et Monsieur Daudré, respectivement 1^{ère} et 2^e adjoints, Madame Gaudefroy, Conseillère municipale, et Monsieur Nanté, représentant de la paroisse, nous avons pris la mesure de l'état général des œuvres, afin de définir les démarches adaptées à la situation. Ce rapport est constitué des informations recueillies et des observations faites sur place.

Par le constat fait sur les lieux, il est donné les mesures à prendre, les partenaires à approcher et la procédure à engager.

Ce document est un compte-rendu de visite. Il ne prétend pas être un diagnostic engageant un programme de travaux.

2 Analyse du contexte et de la demande

Présentation de l'édifice

L'église, au centre du village, est édifée Est/Ouest sur une terrasse à laquelle on accède depuis la rue par des escaliers ou par la place de la mairie. Jusqu'à récemment, cet espace était protégé par une balustrade en béton mouluré, assortie à l'église; fortement dégradé, l'ensemble des accès et des protections a totalement été requalifié.

Edifiée en 1932 dans un style avantgardiste et résolument moderne, l'édifice a été conçu par l'architecte Jacques Debat-Ponsan, fortement influencé par l'oeuvre des frères Perret, notamment l'église de Raincy. Cet objet architectural est représentatif d'un mode constructif, par l'association des savoirs de l'architecte et de l'ingénieur. Il peut être assimilé à un vaisseau, tant par sa position dans l'espace, que par sa volumétrie, soulignée par ses trois niveaux de terrasses [1].

L'église est construite en béton, et habillée de comblanchien par pierre agrafée [1]. Les planchers semblent être constitués de hourdis de briques creuses. Le processus constructif, fondé sur une standardisation poussée de la production d'éléments modulaires et de leur assemblage, l'emploi systématique du béton apparent peu fréquent à l'époque pour ce type d'édifice, en font une création très novatrice.

De plan basilical, une nef centrale flanquée de deux collatéraux, une abside en demi-cercle entoure le chœur à l'Est [2], et du côté Ouest une tout-clocher surmonte le portail occidental [1]. Cependant, ce schéma traditionnel prend un caractère audacieux par l'emploi du béton armé utilisé à la fois à l'extérieur et à l'intérieur du bâtiment, la volumétrie intérieure de grande ampleur, le décor.

L'église est inondée de lumière, générée par de grands claustras en béton mouluré [1,2,3], aux verrières autrefois chromatiques. Au revers du clocher, sur la largeur de la nef, trône une ample tribune [3].

L'ensemble des murs et voûtes sont enduits et peints [2,3]

Les principaux désordres constatés:

Les derniers travaux de rénovation datent de 2005. A ce moment, les verrières, fortement dégradées et génératrices d'infiltrations, ont été remplacées par du verre transparent [2,3] (autrefois, elles étaient chromatiques), les terrasses protégées (pose d'étanchéité) [7,8], les verrières du chœur donnant sur le déambulatoire clôturées [2], les murs repeints (à l'origine blanc cassé). Ces choix ont permis de préserver l'édifice, mais néanmoins, compte-tenu de ses spécificités

dues au système constructif, le temps et les intempéries ont fait leur ouvrage.

Dans sa totalité, l'édifice souffre des fissures plus ou moins importantes [3,4,5], d'infiltrations [4,5,6,8], d'ouvrages découverts dénotant une fragilité [5,6].

Aucune zone n'échappe aux dégradations. En plusieurs endroits, le ciment est épaufré ou éclaté, laissant apparaître des fers corrodés [5]. Les châssis vitrés semblent être source d'infiltrations qui grèvent les enduits [5,6]. Sur certaines zones, peut s'ajouter

la condensation à certains moments. Les terrasses sont encombrées de terre et de mousse, favorisant de l'humidité et/ou des infiltrations à l'intérieur.[7,8].



3 Orientations



Le recours à ce nouveau matériau d'alors qu'était le béton a été favorisé par les indispensables Reconstructions après les guerres mondiales. Ce matériau économique facile à mouler, par sa maniabilité, sa rapidité de mise en oeuvre, sa résistance, était plus fréquemment réservé aux seuls ingénieurs, pour la construction d'immeubles. Un certain nombre d'architectes de l'époque, convaincus de la nécessité d'utiliser les matériaux qui leur étaient contemporains, notamment pour des raisons économiques, se sont attachés à employer le béton, matériau apte à concrétiser rapidement leurs rêves d'architecte.

Pourtant, la technique n'était pas toujours bien maîtrisée et il était encore difficile d'appréhender ses défauts et le vieillissement de ce matériau. Le béton employé au début des années 1920 était encore souvent expérimental, et les contraintes de temps et d'économie de chantier ont pu avoir des conséquences sur la qualité du béton et de sa mise en oeuvre. Une des conséquences en sont les infiltrations d'eau à cause de sa porosité, mais également les tiges en fer à l'intérieur qui gonflent, se corodent et éclatent le béton [5,6,8]. En plusieurs endroits, les armatures étaient trop faiblement enrobées, les tiges sont apparentes [5].

Le mode constructif et l'usure des matériaux d'alors sont aisément lisibles sur l'ensemble de l'édifice, l'accès en devenant dangereux. En conséquence, il serait judicieux de ne plus utiliser ce lieu de culte tant qu'au minimum les diagnostics n'auront pas été effectués. A défaut, il serait possible de placer des filets horizontaux, mais rien ne garantit une éventuelle chute de matériau.

Dès que possible, des témoins datés sont à poser sur les fissures, notamment les plus importantes, de façon à constater l'évolution des fissurations.

Ensuite, en premier lieu, il faudra tester l'étanchéité des différentes terrasses par mise en charge à l'écoline; auparavant, et au minimum tous les ans, les terres et mousses qui se sont agrégées devront être ôtées, des crapaudines posées. En fonction des résultats, reprises ou réfection complète de l'étanchéité des terrasses devra être envisagé.

Il serait également judicieux d'observer une veille sur d'éventuels problèmes de condensation liés aux variations de température.

Les fers devront être passivés et les bétons reconstitués.

En tout état de cause, des investigations devront être effectuées sur les structures, les voiles, les hourdis, de façon à connaître les constitutions des ouvrages, et donc leur solidité et fragilité. Ce n'est qu'avec ces connaissances précises qu'il sera possible d'envisager un programme de travaux adaptés, de façon à pérenniser l'édifice.

Celui-ci, par son caractère exceptionnel, ne serait-ce que pour l'histoire de l'architecture, pourrait prétendre à l'inscription au titre des Monuments Historiques. Il pourrait être restitué, tel qu'à l'origine.

Quant à l'intérieur du clocher, la veille sur les visites de pigeons est importante. Des lisses intermédiaires doivent être posées sur le garde-corps de l'escalier.

Les démarches à envisager

Compte-tenu des spécificités techniques de l'édifice, la commune est invitée à lancer un appel à candidature pour la recherche d'un architecte du patrimoine spécialisé. Cette première étape permettra de confirmer certaines hypothèses, et envisager la restauration à la suite, par tranches.

La consultation d'un professionnel

Les analyses et orientations présentées dans ce document le sont à titre indicatif. Elles ne peuvent être considérées comme tout ou partie de la mission confiée à un professionnel conformément aux réglementations et textes administratifs, juridiques et techniques en vigueur. L'exercice par la Collectivité de ses responsabilités de Maître d'Ouvrage résulte des obligations de l'article 2 de la loi « MOP » du 12 juillet 1985.

4 Ressources

Ressources documentaires

Pour compléter ce conseil, le Centre de ressources du CAUE de la Somme offre à ses adhérents la possibilité d'emprunter à un fonds documentaire de plus de 19 000 références (ouvrages, guides, études, revues...).

Catalogue à consulter sur le portail : www.caue80-ressources.fr

et autres informations disponibles sur notre site : www.caue80.fr

Suivez notre actualité sur Facebook et Twitter.

Contacts utiles

Conseil Régional de l'Ordre des Architectes des Hauts-de-France

pour toute consultation d'architectes et information sur les contrats de maîtrise d'œuvre

Pôle de Lille : place François Mitterrand 59777 EURALILLE - tél. 03 20 14 61 15

Architectes du Patrimoine

Les Architectes du Patrimoine sont des spécialistes qualifiés du patrimoine architectural et urbain.

Place du Trocadéro et du 11 Novembre 75116 PARIS - tél. 07 89 67 13 27

www.architectes-du-patrimoine.org

Conservation Régionale des Monuments Historiques Picardie

5 rue Henri Daussy 80000 AMIENS - tél. 03 22 97 33 28

Contact : Christian Douale, Conservateur régional (christian.douale@culture.gouv.fr)

Fondation du Patrimoine – Délégation de Picardie

Carré des bâtisseurs 2 rue Gustave Eiffel - 60200 COMPIEGNE

Tél : 03 44 86 20 87 - courriel : cecilehanotte@fdp-picardie.com

Délégué département Somme : Régis de Lauzanne (Port: 06.99.61.40.54)

Sauvegarde de l'Art Français

22 rue de Douai 75009 PARIS

Tél : 01 48 74 98 84

courriel : dossiers@sauvegardeartfrancais.fr

5 Conclusion

L'état de cette église est préoccupant. Ajouté à son système constructif, un ensemble de phénomènes concordants, d'usure des matériaux constituant l'édifice, concourent aux différents désordres visibles aujourd'hui.

En conséquence, il serait judicieux de ne plus utiliser ce lieu de culte tant qu'au minimum les diagnostics n'auront pas été effectués. A défaut, il serait possible de placer des filets horizontaux, mais rien ne garantit une éventuelle chute de matériau.

En raison des spécificités de cet édifice, le recours aux compétences d'un architecte du patrimoine permettrait un diagnostic détaillé, afin de déterminer les causes exactes des désordres et la façon d'y remédier. Il serait à même de proposer des choix aux élus, de programmer et de suivre les travaux, probablement par tranches.

Le caractère exceptionnel de cette église, ne serait-ce que pour l'histoire de l'architecture, pourrait prétendre à l'inscription au titre des Monuments Historiques.

La CAUE reste naturellement à la disposition de la commune pour continuer à la conseiller et l'aider dans les phases de consultation pour l'appel à candidatures ainsi que pour le suivi des opérations.